

Règlement de maison

(Quelques règles élémentaires de coexistence courtoise)

Planète Bleue est ouverte aux étudiants et étudiantes **âgés de 18 ans au moins**, sans distinction de religion ou de nationalité dans la limite des places disponibles.

Planète Bleue est divisée en appartements ce qui implique certaines règles. Celles-ci ont pour but une vie communautaire fondée sur le respect des autres et sur une participation à la vie de la Maison.

1. **Objet de la location**

Planète Bleue loue à un étudiant ou à une étudiante qui accepte les conditions du règlement et de la Charte, une chambre meublée, à usage d'habitation pour lui ou elle seul-e, à l'exclusion de toute autre personne ou utilisation. Le ou la locataire a la jouissance commune des locaux suivants :

- dans l'appartement : cuisine, coin à manger, salle de séjour, salles de douches et WC
- de la grande pièce communautaire Agora dans la mesure où elle n'est pas utilisée pour des activités
- d'un « espace silence »
- au rez-de-chaussée : d'une buanderie équipée, d'une petite cave pour deux étudiants.

Si un étudiant ou une étudiante désire louer une cave individuelle, un loyer mensuel de chf 10.- sera perçu.

2. **Paiement du loyer**

Le loyer mensuel est payable d'avance dans les 5 premiers jours du mois *sur notre compte bancaire* ou *au secrétariat*.

3. **Dépôt de garantie**

A son arrivée, le ou la locataire est tenu-e de verser auprès de la banque de son choix un dépôt de garantie mentionné sur le contrat de bail fixé par la direction, pour couvrir les dégâts ou toute autre prestation découlant du bail qui pourraient lui être imputés. Ce montant sera libéré en sa faveur à la fin du séjour, cas échéant après prélèvement des frais à sa charge.

4. **Assurance responsabilité civile collective**

Une prime mensuelle d'assurance responsabilité civile **collective** de chf 7.- par personne sera demandée à chaque locataire de Planète Bleue.

L'assurance est valable pour les dommages causés pendant la durée du contrat qui surviennent dans le monde entier, **à l'exclusion des USA et du Canada**.

5. **Taxe de séjour**

Une taxe de séjour mensuelle de chf 37.- sera à verser en sus du loyer au bureau de la taxe de séjour de Lausanne. En sont exemptés les boursiers, les étudiants salariés sous contrat de travail avec retenue de l'impôt à la source sur salaire brut, ainsi que les étudiants dont l'adresse principale (ou secondaire pour les personnes de nationalité suisse) est enregistrée à Lausanne.

6. **Etat des lieux et inventaire**

Un état des lieux et un inventaire du mobilier seront dressés au début et à la fin du séjour à Planète Bleue, également en cas de locations d'été.

7. **Durée du séjour à Planète Bleue**

Les contrats de bail sont conclus pour une durée déterminée. Au plus tard 75 jours avant la fin du

contrat de bail, l'étudiant-e fera part de ses intentions pour la suite à la Direction en répondant à un questionnaire qu'il-elle aura reçu au préalable.

Si ce délai n'est pas respecté, Planète Bleue considérera que la chambre sera libre à la fin du bail.

Généralement la durée du séjour à Planète Bleue est limitée à 2 ans.

Les loyers seront revus d'année en année en fonction de l'évolution du coût de la vie et des charges de l'immeuble.

8. Le ou la locataire est responsable de **la clé** qui lui permet d'ouvrir les portes des entrées principales, de son appartement, de sa chambre, de son armoire de chambre, de l'armoire personnelle dans la cuisine, et de la buanderie. Le prix d'une nouvelle clé sera facturé en cas de perte. **Un dépôt de chf 65.- sera demandé à la remise de la clé au locataire et remboursé lors de sa restitution.**
9. Le ou la locataire dispose d'une **boîte aux lettres personnelle**. En cas d'absence prolongée ou de départ, le ou la locataire se chargera des démarches auprès du service des postes pour faire retenir son courrier ou pour communiquer son changement d'adresse.
10. Chaque chambre possède **une prise de téléphone**. Toutes les démarches relatives à l'obtention d'un raccordement téléphonique auprès de la compagnie de son choix et les factures qui en découlent sont de la responsabilité du locataire. Une cabine publique se trouve à proximité de Planète Bleue.
11. **Il est formellement interdit aux locataires, présents ou absents, d'héberger dans leur chambre des personnes étrangères à Planète Bleue sans autorisation.** En cas de **visite** d'une ami-e ou d'un parent et avec l'accord de la direction, il y a possibilité de demander un matelas supplémentaire dans la chambre. Un complément de location est alors demandé. Les séjours doivent se limiter à 5 jours au maximum.
12. Les **animaux** ne sont pas autorisés.
13. **La consommation et l'introduction de toute drogue, haschich et marijuana compris, sont strictement interdites à Planète Bleue**
14. Pour des raisons de ventilation et de respect des autres, il est **strictement interdit de fumer dans le bâtiment, y compris dans les chambres.**
15. a) Chaque locataire est **responsable du mobilier de sa chambre.**
Les meubles ne doivent pas quitter la chambre, ainsi que les objets mis à disposition dans les lieux communs devront rester à leur place. Le ou la locataire s'engage à signaler tout dégât à la

direction et à assumer les frais de réparation (cas échéant, les biens immobiliers sont couverts par l'assurance responsabilité civile collective).

Tous objets mobiliers apportés ou acquis par le ou la locataire sont sous sa responsabilité et doivent être emportés lors de son départ. Si un-e locataire laissait un objet mobilier dans sa chambre ou dans l'appartement durant la location d'été, Planète Bleue décline toute responsabilité en cas de détérioration.

b) Les **éléments de décoration** doivent être fixés sur les frises prévues à cet effet afin d'éviter tout dommage aux parois.

c) **Literie**

1 duvet, 1 oreiller, et le linge de lit sont fournis par Planète Bleue. Les draps et les taies sont lavés régulièrement. Les locataires sont informés des jours de changement de literie. A cette occasion, le personnel d'entretien est autorisé à entrer dans les chambres pour y prendre et déposer le linge de lit. Pour des raisons d'hygiène évidentes, il est interdit de dormir directement sur le molleton ou le matelas. Des contrôles sont effectués.

d) **Le ou la locataire veillera à l'ordre et à la propreté de sa chambre.** Il-elle trouvera dans l'appartement du matériel d'entretien qui lui permettra de nettoyer régulièrement sa chambre.

Par égard envers les colocataires de l'appartement, chaque locataire prendra les dispositions nécessaires pour assurer la **propreté, la mise en ordre** de la cuisine, des sanitaires (douches et WC) et du matériel après usage. **Planète Bleue assure un nettoyage hebdomadaire d'appoint des locaux communs de l'appartement.** Les locataires sont avisés du jour où le personnel d'entretien est chargé du nettoyage des locaux communs de l'appartement. Chaque appartement aura à désigner un-e répondant-e vis-à-vis de la direction.

e) Il appartient à chaque locataire de déposer ses **ordures ménagères** dûment emballées dans les **containers prévus à cet effet**. Les diverses bouteilles et récipients en verre, le plastic, les papiers et cartons seront

déposés dans des containers collectifs spécifiques.

f) Rien ne doit être suspendu ou déposé à l'extérieur des chambres, que ce soit aux **fenêtres** ou aux **stores**. Il est interdit de jeter quoi que ce soit par les fenêtres.

g) L'utilisation d'éclairages et d'appareils électriques de grande consommation est interdite. Une **consommation d'électricité** supplémentaire à la moyenne fera l'objet d'une taxe supplémentaire.

16. Le ou la locataire qui s'absente de sa chambre doit fermer ses fenêtres et sa porte à clé. La Fondation décline toute responsabilité en cas de **vol d'objets ou valeurs** déposés dans les chambres ou l'appartement.

17. Les **dégâts causés aux locaux communs** (cuisines, locaux sanitaires, escaliers, couloirs, séjours) seront facturés à l'ensemble des locataires de l'appartement si Planète Bleue ne parvient pas à connaître le-s responsable-s (cas échéant, les biens immobiliers sont couverts par l'assurance responsabilité civile collective).

18. **La porte principale du 76, rue de Genève est fermée tous les soirs de 19h00 à 07h00 du matin, ainsi que durant le week-end.**

19. Planète Bleue est avant tout un lieu d'étude et de repos. Le ou la locataire veillera à adapter le niveau sonore de la musique et des voix afin de ne pas perturber les autres locataires. L'organisation de la vie de l'appartement doit se faire dans une entente mutuelle. **Sauf dérogation négociée avec la direction, le silence doit être observé de 22h00 à 06h30.** Les personnes extérieures au Centre devront avoir quitté les lieux à 23h00. Le directeur devra donner son approbation pour toute fête organisée.

20. Planète Bleue se situant dans un quartier d'habitation, les locataires et leurs amis veilleront à ne pas indisposer **les voisins** de Planète Bleue, également particulièrement de 22h00 à 06h30.

21. **Véhicules à deux roues**

Les vélos, vélomoteurs, motos et scooters devront être parkés sur la place réservée à cet effet dans le parking couvert au nord du bâtiment. Une clé pour le garage est à demander au secrétariat de la résidence.

Les structures :

Le **Conseil de Fondation du Centre Universitaire Protestant** est responsable de l'administration de la fondation. Il gère les biens de la fondation et veille à ce que ses buts soient respectés.

Le **Directeur et résident** veille à la réalisation du projet de Planète Bleue tel qu'il est notamment défini dans son cahier des charges et dans la Charte de maison. Il assure la direction et la gestion au quotidien. Il a un rôle d'autorité et de médiation.

Le **Comité de maison**, constitué par des représentants des locataires et présidé par le directeur, discutera des problèmes inhérents à la vie communautaire et essayera de trouver des solutions susceptibles d'améliorer la qualité de la vie dans les appartements ou dans l'ensemble du foyer Planète Bleue.

Le locataire déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Lausanne, le Signature du locataire :